

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 27

Artikel: La bataille dè Grandson et clia dè Morat
Autor: Dénéréaz, C.-C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nuptial, ne sont plus appelés que très rarement. On les convoque seulement pour le bal du soir.

La présence de musiciens en tête du cortège nuptial était, il y a quelques années encore, presque obligatoire dans la plupart des bourgs et villages. Dans certaines localités, en Franche-Comté par exemple, il y avait toujours deux ou trois musiciens, violons et flûtiste, — un seul joueur de musette c'eût été maigre, — qui précédaient les gens de la noce en chantant des airs connus, entre autres un air pour lequel les trois instruments s'accordaient et disaient en parlant des jeunes mariés, l'alto bien fort :

L'un des deux est attrapé.

La basse, avec gravité :

Ils le sont tous les deux.

Et la petite flûte, comme une bavarde commère :

Je le savais bien, j' n'en voulais rien dire.

Je le savais bien, je n'en disais rien.

Les musiciens de profession, les ménestriers, attendent le bal, maintenant ; les musiciens d'occasion, les faiseurs de *charivari*, ont abdiqué aussi presque partout. Les jeunes ménages qui n'offrent pas les gaufres ou tout autre plat national, les veuves qui se remarient, les nouveaux mariés qui n'ont pas fait danser le jour de leurs nocces n'ont plus rien à craindre. Sauf en un très petit nombre d'endroits, le *charivari* a été abandonné, de même que la *trot-tée sur l'âne*, une des plus vieilles coutumes de la Franche-Comté.

Il s'agissait de punir le mari qui avait battu sa femme ; un homme de bonne volonté ou un mannequin habillé figurant le coupable était hissé sur un âne, soutenu à l'aide de fourches et promené dans les rues du village pendant trois dimanches consécutifs. Un écriteau apprenait à la population et même expliquait avec commentaires le motif de l'exécution. Ce à quoi tout le monde, suivant le cortège, répondait par des huées. Il n'y a pas trente ans, on *trottait* encore dans les villages de la vallée de l'Ognon des maris qui avaient battu leurs femmes. On a *trotté* aussi des femmes, solides viragos, qui avaient frappé leur mari.

C'est en Bretagne que les vieilles traditions se sont le moins perdues. L'habitude de se préparer à la cérémonie par le jeûne est encore assez répandue.

Dans l'église, un panier contenant un pain blanc et une bouteille de vin a été placé au bas de l'autel et béni dès le commencement de la messe. Rentré à la sacristie, le prêtre coupe deux morceaux de pain et verse du vin dans deux verres. Cette nourriture bénite est la première que prennent les nouveaux époux dans cette journée. Le mari rompt un morceau de pain et en donne la moitié à sa femme. Il choque son verre contre celui du recteur qui boit à la prospérité du jeune ménage. La mariée boit dans le verre où son époux a bu le premier, en signe que tout désormais sera commun entre eux.

On revient alors se mettre à table. L'usage interdit d'acheter les viandes d'une noce chez un boucher. Comme au temps des patriarches, le riche fermier a fait tuer un bœuf et un veau, sans préjudice des volailles et des autres mets. La noce dure tant qu'il y a des vivres.

Vers dix ou onze heures on va se coucher, pour recommencer le lendemain, le surlendemain, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien des victuailles accumulées.

Ils ne sont plus nombreux les estomacs capables de supporter de semblables festins. Il y a encore cependant l'obligation pour les époux de goûter à la *roste*, *rotie* ou *trempotte*, espèce de soupe offerte aux époux par les jeunes gens. Le plat est inmanageable. On a eu soin d'y mettre à profusion de l'ognon, du vin ou de l'eau-de-vie, du piment, du pain, de la moutarde, quelquefois des morceaux de bœuf, du sel, du poivre, et il faut cependant que les mariés y goûtent.

Cette coutume ne date pas d'hier, car un poème béarnais du temps d'Henri IV en fait mention.

Souvent aussi on offre aux mariés quelque chose de mieux ; c'est un affectueux présent. Dans un certain nombre de villages de Loir-et-Cher et d'autres départements, les mariés, à la porte de l'église, trouvent une bannière sous les cordons de laquelle on les fait passer. Puis au repas on leur présente un gâteau et un bouquet de fleurs. Ce gâteau veut dire qu'ils doivent travailler pour se nourrir ; le bouquet signifie que les plaisirs de jeunesse passent comme

les fleurs. Les mariés doivent eux-mêmes couper le gâteau et cueillir une fleur.

Tous les assistants sont ensuite invités à prendre part à un concours original ; il faut casser une bouteille pendue aux branches d'un arbre et un pot plein de dragées. Jeunes gens et jeunes filles ramassent des pierres et les jettent à qui mieux mieux. Cela veut dire, toujours d'après ce qu'assurent les traditions locales, que le jeune homme ne boira plus et que la jeune femme restera à la maison. Vient ensuite le feu de joie allumé avec de vieilles brosses et de vieux manches à balai ramassés dans le village ; ce sont les parents qui disent adieu à leur fille et tous les invités dansent autour une ronde joyeuse. Le marié, porté sur une chaise, est ensuite introduit chez lui ; il doit donner un baiser à la crémaillère. Ceux qui le portent chantent :

Te voilà sur la sellette,

Dis-moi, mon ami,

Ta fortune sera bientôt faite

Si tu ne bois qu'à demi.

Dans un grand nombre de localités du Berry, une jeune fille qui se marie ne doit pas sortir le matin de son mariage. Une fois qu'elle est habillée, elle ne doit plus se regarder dans la glace. Il lui est défendu de se contempler dans sa blanche toilette. Et surtout que les mariés ne mangent pas avant la cérémonie sous peine d'avoir des enfants idiots !

Lorsque le cortège revient de l'église, la mariée doit prendre à terre un manche à balai qui a été placé exprès sur sa route. Malheur à elle si elle passe sans le ramasser, elle ne gagnera, paraît-il, jamais sa vie !

En Franche-Comté on dresse aussi une table à la porte de l'église, mais seulement dans certains cas, par exemple quand un étranger au village vient y prendre femme et s'y installer. Le marié est invité à goûter les mets, pain, noix et fruits, c'est une façon de lui souhaiter la bienvenue.

Si, au contraire, la mariée doit quitter le pays, aller résider ailleurs, on dresse des barricades dans les rues sur le passage de la noce. On tire des coups de fusil ; on fait partir des boîtes ; on agite des branchages ; les jeunes époux ne voient disparaître les barrières qu'en payant un impôt.

Il faut aussi se soumettre à une dîme au profit de la cuisinière, s'il y en a une dans la maison. Elle offre un œuf au marié. Celui-ci lui remet en échange « un œuf de cinq livres », une pièce de cinq francs, puis il se recule et jette l'œuf de façon à le faire passer par dessus la maison. S'il y réussit, si l'œuf ne touche pas le toit, le mari sera le maître dans le ménage, mais s'il échoue, ce sera sa femme qui portera les culottes. Pour se montrer galants, les aimables Comtois très souvent ne font pas passer l'œuf, c'est alors une grande joie parmi les jeunes filles de la noce et la mariée embrasse gentiment son époux.

En 1875, et à l'occasion de la fête de Morat, fixée à l'année suivante, notre regretté collaborateur C.-C. Dénérèz, publia dans le *Conteur vaudois* l'article patois qu'on va lire, et auquel la représentation dramatique de *Charles-le-Téméraire*, à Grandson, donne un vrai regain d'actualité.

En reproduisant cet amusant article, nous ferons sans doute plaisir aux nombreux amis de M. Dénérèz, tout en divertissant agréablement nos lecteurs.

La bataille de Grandson et cliâ de Morat.

Dein lo villho temps, lè Borgognons étiont lè z'amis dâi Suisses, mémameint que sè criâvont bounadrâi. Maquignenâvont adé einseimbllo dein lè fâirès sein jamé s'indieusâ et viquevont coumeint se l'aviont étâ dâo mémo canton. Cein alla bin tanquâ à lo temps iò la fenna ào duc dâi Borgognons bouébâ. L'eut on enfant que l'âi desiront Charles et que fut on crouïo soudzet. Ni son père, ni sa mère, ni lo régent ne puront ein fêrè façon. Dein la jeunesse, ne lo poivont pas souffri, kâ se javâi onna danse, on étâi su que l'eimourdiziv dâi tsecagnâ ; et ào cabaret, la demeinde né, l'étâi bataillâ qu'on tonnerre et ne lâi tsaillesâi pas avoué quiet tapâ ; onna botollhe, onna piauta dè tabouret, tot l'âi étâi bon. Nion n'ou-

sâvè lâi cresenâ et l'aviont batsi lo *Téméraire*, po cein que sè branquâvè contrè quoui que sâi.

Quand son père fut moo, cé pertubateu fut duc assebin et n'eut pas mé d'écheint po tot cein. Tsertsivè dâi nièsès à tot lo mondo. On dzo que dou z'ovrà cherpentiers dè pè Maracon revegniont dè fêrè l'âo tor dè France, passiront pè la Borgogne, et coumeint dâi bons Vaudois, tsantâvont su la route, po passâ lo temps :

Ne sein dâi lurons dâo melion dâo diabblio

Ne sein dâo lurons que ne craignent nion.

Lo téméraire que lè reincontra, crut que l'étâi por li que tsantâvont cein et sè sarâi bo et bin eimpougni se n'avâi pas étâ à tsévu. L'âo di :

— Dè iò ètès-vo ?

Lè dou gaillâ, que lo pregnont po on gabelou, repondront :

— Dè Maracon.

Adon l'âo fe lo poeint ein deseint :

— Vo z'âi dâo bounheu que ne sèyo pas à pi, mâ se passo per lè, vo pâodè comptâ d'avâi voutre n'affèrè, et on vaira bin se vo n'âi nion à creindrè. Et s'ein alla ào galop vai on certain Haganbache, qu'étâi garde-frontière, po lâi derè que faillessâi eimbètà fermo ti lè Suisses que passeront. Cè coo que ne vallessâi pas pipetta non pllie, étâi bin ézo dè cein et l'obèi tot lo drâi ; ye menâvè ào pousto ti cliâo que passâvont et ne lè laissivè parti què quand l'âi aviont baillâ n'â pice dè dix crutz.

Ma fâi lè Suisses que cé commerce eimbètàvè, einvouyiront dou bataillons po cein fêrè botsi, et cliâo sordâ firont bombance ài frais dâi Borgognons que dèvevont fourni tot cein qu'on l'âo demandâvè, et ne volliâvont què lo melliaï ; rein què dè l'Yvorne, et ti lè dzo dâo sucro dein lo café. Lo duc, rodzo dè colère, part avoué s'n'armée ein deseint : « C'est cliâo chameaux dè Maraconi que sont causa dè tot cein. Atteinde-vo vâi ! Nom dè nom ! » Ein passeint à Grandson, on l'âi dit que l'âi avâi onna demi-compagnî dè mouscatéro ào tsaté, et lo bombardâ dix dzo, après quiet cria ài Suisses : « Serre ! vu vo derè oquè. » Et l'âo dese : « Aovri lo tsaté, et vo laissèri alla sein onna grafounire ; c'est onna folèrà dè mè vo rebiffâ. N'ein ètèrti presque ti voutrè camerâdo, n'ein fè la pé et lè z'autro sè sont reveri ; veni bâirè on verro dè rodzo ! » Lè pouro mouscatéro lo cruront, mâ pas petout furont frou qu'on l'âo mette à ti onna corda ào cou avoué onna grossa pierra à l'autro bet et piaf ! dein lo lè, coumeint dâi tsats. Mâ dein cé mémo momeint on oû onna chetta d'einfai. Lo duc virè la tête et vâi su on grand cret tota l'armée dâi Suisses avoué lè cornâres dè Chevitse et d'Ontreva que fasont on brelan terriblio. Cliâo d'Ouri, à cein qu'on dit, aviont dâi mâcllio que sè mettiront à brouilli quand viront lè vestès rodzès dâi Borgognons.

— Qu'est-ce cossè ? demanda lo Charles.

— C'est lè Suisses, qu'on lâi dit, avoué cliâo dè Maracon, d'Ecoteaux, dè Servion et dè tot lo district.

Adon coumeinça à avâi mau ào veintro et dit : « No faut no ramassâ dè perquie ào pllie vito. » Et sè sauva coumeint on tsin fouattâ ein laissènt sa malla iò iavâi s'n'ardzeint et on moué dè cordès que l'avâi amenâ po peindrè lè Suisses, et qu'on servi à ganguelhi ti lè Borgognons qu'on a pu accrotsi.

Quand lo duc rareva tsi leu, lè fennès recâfâvont de cein que l'avâi reçu onna bourlâie, li que fasâi tant lo vergalant et ye fe coumandâ pè lè piquièttès po reparti. Duront sè réuni soixanta mille su la plliace dâo Tunet, à Lozena (kâ cliâo bougro dè Lozena étiont d'accœ avoué li.) Quand l'eurent fè l'appet, sè mettiront su quatre reings et ye partont contrè Morat, iò iavâi onna compagnî dè carabiniers, que l'étâi monsu Boubanbergue, lo Adrien qu'étâi lo capitaino, et lo duc coumanda li-même lo fû ài z'artilleurs dè parc po bombardâ coumeint à

Grandson ; mà lê carabiniers lào fasont la niqua et tinront bon ein atteindènt lè Suisses, qu'arreviront à Berna à 10 hâores dè la nê, pè on teimps dèpourent, avoué lè z'einludzo et lo tounéro. Lo colonet fédéra Valleman, que lè coumandavè, lào bailla duè z'hâores po sè chetsi et bâirè quartetta, et repartiront ào picolon de la miné po Morat, iò furont lo matin. L'avant-garda tera quauquie coups po amusà lè Borgognons, tandique Valleman et lo gros dè l'armée sè catsivont derraï on adze et que lo gros-majo Herchetintin baillivè lo tor per derraï avoué l'arrière-garda. Adon à n'on coup dè subliet que bailla on nommà Halvi que coumandavè l'avant-garda, patapouf ! s'embryont ti enseimbllo, Boubanbergue, Halvi, Valleman et Herchetintin su lè Borgognons et cein fe onna tōla tsapliiāe, qu'à l'hâora d'ora on ne compreind pas onco coumeint lo duc a pu dèmenadzi dè perquie, mà dein ti lè ka, on ne l'a jamé revu. Sè sordà tchezont coumeint grāla ; lè Suisses lè z'assomāvont à coup dè maillet et l'ein rebattiront ào lè onna bouna eimpattia. L'ein eut quinze millè d'escofiyi ; lè Suisses lè désossiront ein faseint fūsā dè la tsau viva dessus, et firont on grand réservoir po mettrè lè z'ou dedein.

Après cein tsacon s'ein retorna, kà c'ètai lo momeint de coumeinci lè fènesons.

C.-C. D.

L'humanité.

La population humaine de notre planète se compose de un milliard 500 millions d'habitants. Il naît à peu près un enfant à chaque seconde. Un être humain meurt aussi par seconde. Le nombre des naissances est toutefois un peu plus grand que celui des morts, et la population s'accroît suivant une proportion variable.

Le nombre des hommes qui ont vécu sur la Terre depuis les origines de l'humanité a été estimé à 36 quadrillions 627 trillions 843 milliards. S'ils ressuscitaient tous, hommes, femmes, vieillards, enfants, il y en aurait déjà cinq par pied carré obligés de monter sur les épaules les uns des autres pour pouvoir tenir sur la surface des continents terrestres. Mais les corps ont été composés des mêmes éléments. Les molécules que nous respirons, buvons, mangeons et incorporons à notre organisme ont déjà fait partie de nos ancêtres.

Un échange universel s'opère incessamment entre tous les êtres ; la mort ne garde rien. La molécule d'oxygène qui s'échappe de la ruine d'un vieux chêne abattu par le poids des siècles va s'incorporer dans la blonde tête de l'enfant qui vient de naître, et la molécule d'acide carbonique qui s'échappe de la poitrine oppressée du moribond étendu sur son lit de douleur va refluer dans la brillante corolle de la rose du parterre... Ainsi la fraternité la plus absolue gouverne les lois de la vie ; ainsi la vie éternelle est organisée par la mort éternelle. L'esprit seul vit et contemple. La poussière retourne à la poussière. Les mondes voguent dans l'espace et s'illuminent des rayonnements et des sourires d'une vie sans cesse renouvelée.

(FLAMMARION, *Astron. popul.*)

Conseils pratiques.

Blanchissage au son. — Faites tremper le linge pendant quelque temps dans de l'eau chaude pour ramollir les corps gras et leur donner plus de facilité à être absorbés par la pâte de son, puis faites bouillir deux kilogrammes de son dans six litres d'eau, et formez-en une pâte avec laquelle vous savonnez le linge.

On emploie généralement ce mode de blanchissage pour les foulards et les mouchoirs de batiste à vignettes qui se trouvent ainsi parfaitement nettoyés tout en conservant l'éclat de leurs couleurs.

Contre les gerces. — Il n'y a qu'un moyen à tenter pour se garantir de ces hôtes si dangereux pour nos vêtements, c'est de tenir les armoires bien fermées et d'y placer un flacon débouché, contenant une petite éponge et de l'acide phénique ordinaire. L'odeur qui s'en dégage éloigne les teignes, sans être nuisible pour les personnes.

Tartelettes aux framboises. — Prenez une demi-livre de framboises bien sèches, cueillies exprès avant leur complète maturité. Faites cuire du sucre au petit cassé, jetez-y les framboises. Ajoutez au mélange une demi-cuillerée d'œuf battu en crème. Remuez le tout, faites faire un bouillon, puis versez dans des moules ou caisses en papier.

Haricots verts liés. — Faites blanchir des haricots verts et laissez refroidir et égoutter. Vous mettez dans une casserole gros comme deux œufs de beurre, des fines herbes bien hachées ; dès que le beurre sera un peu chaud, et que les herbes seront un peu frites, vous y mettez plein deux cuillerées à café de farine que vous mêlerez avec le beurre ; versez dessus un verre de bouillon, un peu de sel, du gros poivre. Quand la sauce bouillira, vous mettez dedans les haricots, et vous les y sauterez : au moment de servir vous ajouterez une liaison de deux jaunes d'œufs et un peu de jus de citron.

Boutades.

Voici une anecdote amusante qui témoigne de la méthode, de la lente méthode avec laquelle le travail se fait dans les bureaux de l'administration française.

Il y a quelque temps, un domestique, en service depuis plusieurs années chez la même personne, recevait la visite d'un gendarme.

Légèrement ému (qui ne le serait pas en présence de ce représentant de la loi rarement chargé de mission agréable ?) notre homme fait un rapide examen de conscience et ne voyant rien à se reprocher prend le papier qu'on lui tendait.

Avidement il le parcourt et grande est sa stupéfaction lorsque, arrivé à la fin, il s'aperçoit... qu'il était enfin fait droit à une demande d'entrer dans le corps de gendarmerie déposée par lui au sortir du régiment il y avait huit ans !

En huit ans, bien des choses se passent, même l'envie d'être gendarme ; aussi le héros de cette histoire, heureux de la situation qu'il avait, s'empressa-t-il de décliner l'honneur que l'administration de son pays voulait bien se décider à lui faire.

Après avoir péroré vingt minutes durant dans un salon, un déplorable bavard finit par déclarer qu'il possédait l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol, mais qu'il parle plus volontiers en français, — ce dont on s'est aperçu du reste.

Ernest, qui est présent, avec son air le plus aimable :

— Et dans quelle langue, cher monsieur, vous taisez-vous de préférence ?...

Un journal de province, enregistrant un don important d'un anonyme au Bureau de bienfaisance, fait suivre l'information de la judicieuse réflexion suivante :

« Nous croyons être l'interprète de la population tout entière en adressant nos plus chaleureux remerciements au généreux anonyme dont le nom restera attaché au souvenir de cette bonne œuvre. »

C'était la mi-été à Taveyannaz.

• Deux violons s'évertuaient à faire valser la nombreuse jeunesse qui était venue de la plaine ; mais le second violon ne parvenait pas à s'accorder.

— Mâ, fâ lo sécond, François, fâ lo sécond, que desâi Pierre.

— Ne sé pas lo sécond, que répond François.

— Bougro dè fou, sâ-tou pas djuî on pou pertot.

Un voyageur récemment débarqué sur une plage à la mode discute le prix d'une chambre d'hôtel.

— Quinze francs par jour, fait l'hôtelier.

— Comment, quinze francs ? On ne voit même pas la mer.

— C'est vrai, mais si vous saviez comme on l'entend toute la nuit !

Le jeune Jean a des caprices, surtout à table. Par exemple, il manifeste à l'égard du veau une aversion toute particulière.

— Tu vas en manger, lui disait sa mère l'autre soir, ou bien j'appelle l'ogre.

— C'est ça, maman, appelle-le... il le mangera, lui.

L'examen fin de siècle :

Le professeur interroge un candidat sur les questions de sauvetage :

Je suppose que vous êtes embarqué sur un bateau qui chavire avec cinq jeunes filles, que faites-vous ?

— Je sauve la plus riche.

A la consultation :

Mme M... fatigue son médecin par des bavardages inutiles.

— Montrez-moi votre langue, lui dit le médecin. J'aime mieux la voir que l'entendre.

Un bon père de famille du Gros-de-Vaud mettait son fils en garde contre la manie de faire des procès :

« Deux avocats, vois-tu, c'est comme deux lames d'une paire de ciseaux ; elles croisent leurs tranchants impunément, et ce n'est jamais que ce qui est entre deux qui est mordu. »

Deux passants s'empressent autour d'un malheureux à moitié assommé par une perienne qui s'est détachée du premier étage d'une maison. De nombreux badauds accourent et s'informent.

Un jeune loustic les renseigne.

— Oh ! ce n'est rien, dit-il, encore un drame de la jalousie.

Dans un village normand, le curé ayant à sa table quelques confrères fit servir deux beaux poulets.

— Ce sont là vos paroissiens ? dit un des convives.

— Et ce ne sont pas les moins aîlés (*les moins zèlés*), répond le spirituel pasteur.

Une bonne vieille femme du Gros-de-Vaud revenait de l'Exposition de Zurich avec son mari. Les deux époux s'arrêtèrent un jour à Lucerne, dont ils visitèrent les curiosités, entre autres le Lion de Thorwaldsen. Après être restée longtemps silencieuse devant le célèbre monument, la vieille se retourna vers son mari et lui dit d'un air attristé : *Hé ! cebaï coumeint cllia pourâ bile est venia mourî ique !*

Monsieur et Madame se sont attardés dans le jardin après souper. L'air tiède, la brise parfumée, la solitude, tout porte aux tendres épanchements :

— Dis-moi, ma chère amie, si je mourais, est-ce que tu te remarierais ?

— Oh !... pas tout de suite.

L. MONNET.

En souscription jusqu'à fin courant :

Au bon vieux temps des diligences.

DEUX CONFÉRENCES DE M. L. MONNET

Prix 1 fr. 25.

On souscrit au bureau du *Conteur vaudois* ou par carte correspondance.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.